



# TRAIL DES CROQUE CHEMINS



## 7ème édition REGLEMENT

# TABLE DES MATIERES

<b>1. ORGANISATION</b> .....	<b>3</b>
Concept de la course.....	3
Lieu .....	3
Parcours.....	3
Ravitaillements & check points.....	3
Conseils d'équipements.....	3
Marquage.....	3
Horaires du samedi 7 avril 2012.....	4
Horaires du dimanche 8 avril 2012.....	4
Annulation, report .....	4
<b>2. INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS</b> .....	<b>4</b>
Participation .....	4
Modalités et documents obligatoires.....	4
Tarifs des engagements.....	4
Remboursements des engagements.....	4
Inscriptions et pré inscriptions.....	5
<b>3. OBLIGATION DES PARTIES</b> .....	<b>5</b>
Obligation des organisateurs.....	5
Obligation des coureurs.....	5
Rappels des causes de pénalité ou de disqualification.....	6
Réclamations.....	6
<b>4. AUTORISATIONS</b> .....	<b>6</b>
Déclaration CDCHS.....	6
Autorisations administratives.....	6
Priorité de passage.....	6
<b>5. PLAN DE SECURITE</b> .....	<b>6</b>
Ouverture et fermeture de course, débalisage.....	6
Signaleurs et commissaires de course.....	7
Liste des signaleurs.....	7
Liaisons radio et téléphoniques.....	7
Réunions préparatoires.....	7
Documents fournis.....	7
<b>6. ASSISTANCE MEDICALE</b> .....	<b>7</b>
Convention.....	7
Composition de l'assistance médicale.....	8
<b>7. ASSURANCE</b> .....	<b>8</b>
Assurance des organisateurs.....	8
Assurance des coureurs.....	8
<b>8. CLASSEMENTS, RESULTATS ET RECOMPENSES</b> .....	<b>8</b>
Classements.....	8
Résultats.....	8
Récompenses.....	8
<b>9. DIVERS</b> .....	<b>8</b>
Reportages photographiques et vidéos.....	8

# 1. ORGANISATION

L'Association « Les Croque Chemins » organise une fois par an, le 2<sup>ième</sup> dimanche d'avril, une course pédestre avec classement sur le temps et nommée :

« TRAIL des Croque Chemins »

## **Concept de la course**

Trail et Course nature essentiellement en chemins et/ou pistes.

Coureurs individuels, femmes ou hommes, âge minimum 18 ans pour le 30 km et 16 ans pour le 13km.

2 distances au choix lors de l'inscription : 13 Km (D +650m.) ou 30Km. (D +1600m.)

Le classement général s'effectuera par catégories F.F.A et au scratch.

La fin de la course sera marquée par l'apéritif le repas et la remise des récompenses.

Cette course est inscrite au calendrier fédéral, déclarée à la Commission Départementale des Courses Hors Stade - CDCHS. Elle s'effectue obligatoirement en individuel.

La course est soumise au règlement des Courses Hors Stade de la Fédération Française d'Athlétisme.

## **Lieu**

L'organisation sera mise en place dans le Bourg d'Escoutoux – 63 300 ESCOUTOUX.

La salle polyvalente sera le support logistique unique de la course « Trail des Croque Chemins » et à ce titre, une convention est signée entre les deux parties afin de fixer les règles de fonctionnement.

## **Parcours**

Les parcours de la course seront tracés sur les territoires des communes d'Escoutoux, Vodable, Ste Agathe et Thiers. Les deux courses auront un départ simultané.

## **Ravitaillements & check points**

Des postes de ravitaillement, adaptés à ce genre d'épreuve, sont prévus :

**Pour le circuit long – 30 Km :**

↻ au Km 7, au Km 16, au km 21, puis à l'arrivée

**Pour le circuit court – 13 Km :**

↻ au Km 7 puis à l'arrivée

2 check point seront assurés au Km 10 et au Km 21 sur le 30km.

L'accompagnement des compétiteurs avec VTT, chien ou par un autre coureur sans dossard est interdit.

## **Conseils d'équipements**

L'organisation conseille vivement aux coureurs du circuit de 30 Km de s'équiper de réservoir d'eau type CamelBak et d'un ravitaillement personnel tel que des barres ou gels énergétiques, fruits secs, etc.

De plus, des chaussures de type « trail » sont vivement recommandées sur le parcours technique de 30 km.

Il est également conseillé aux coureurs des deux parcours de s'équiper de coiffure (casquette, bandana ou autres), de vêtements à manches longues ou coupe-vent et ceci en fonction des conditions météo du jour.

## **Marquage**

Le marquage des circuits se fera au moyen de :

- Flèches en peinture (biodégradable) au sol,
- Flèches cartonnées orange et/ou jaune fluo agrafées sur des supports en bois,
- Rubalise de couleur.

Les 2 circuits seront balisés par des fléchages de couleurs différentes.

La séparation des 2 parcours se fera au Km 9 et sera indiquée à 2 reprises : 500m. Puis 300m.

Un commissaire de piste veillera à la signalétique et à l'aiguillage des coureurs.

Sur chaque parcours, deux VTTistes ou 2 coureurs auront à charge la fermeture de la course.

Le débalisage complet des circuits se fera dans la semaine suivant l'épreuve.

### **Horaires du samedi 7 avril 2012**

Marquage course	7h30 – 15h30
Mise en place salle des inscriptions	10h – 13h
Repas organisation	12h – 13h15
Inscriptions et remise des dossards	14h – 19h

### **Horaires du dimanche 8 avril 2012**

Mise en place organisation	5h30
Accueil des participants	7h
Remise des derniers dossards	7h – 9h 00
Mise en place de la sécurité	8h 45
Départ des 2 courses	9h 30
Remise des récompenses, résultats et vin d'honneur	15h ~ 15 h 30

### **Annulation, report**

L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement de l'épreuve, celles-ci seront portées à la connaissance des coureurs en temps utile et avant le départ.

L'organisation se réserve le droit de reporter l'heure du départ ou d'annuler l'épreuve pour toutes raisons mettant en péril, entre autre, la sécurité des participants et/ou des personnels de l'organisation sur la course et/ou des tiers spectateurs (intempéries, etc.) et ceci sans qu'aucune indemnités ne puissent être réclamées à l'organisation et ses représentants.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve pour toutes raisons financières ou autres mettant en péril son existence

## **2. INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS**

### **Participation**

Cette épreuve est ouverte à tous les coureurs, femmes et hommes, licenciés ou non. La limite d'âge est toutefois fixée à 18 ans minimum sur le 30km et 16 ans minimum sur le 13km.

### **Modalités et documents obligatoires**

Conformément à la loi n°99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, tous les participants, sans exception, devront fournir, conformément aux règles fédérales en vigueur, le document suivant :

- **Coureurs non licenciés ou licenciés d'une autre Fédération n'exigeant pas la fourniture d'un certificat médical :**

Un certificat médical original de non contre indication à la course à pied en compétition datant de moins de un an ou une photocopie **certifiée conforme à l'original**, datée et signée par leurs soins avec la mention manuscrite suivante : « *certifiée conforme à l'original* ».

- **Coureurs licenciés FFA : athlé compétition, athlé loisirs, pass running ou coureurs licenciés FSGT UFOLEP, FSCF avec mention « athlétisme » :**

Une copie de la licence en cours de validité.

- **Coureurs étrangers :**

En plus du certificat médical ou de la licence sportive, une copie de la pièce d'identité et copie du titre de séjour régulier en France en cours de validité pour chaque participant étranger à la communauté européenne.

### **Tarifs des engagements**

Course 13km **17€** par coureur avec repas ou **9€** sans repas.  
Course 30km **20€** par coureur avec repas ou **12€** sans repas.

Limitation du nombre de coureurs à 500 maximum (nombre de dossards).

Repas accompagnateur **10€**.

**Limitation des repas à 500 participants** (coureurs, accompagnateurs et organisation)

### **Remboursements des engagements**

Seuls les coureurs inscrits, qui ont payé et ne pouvant participer à l'épreuve pour raison médicale uniquement pourront prétendre à un éventuel remboursement de leur engagement. Ceux-ci devront fournir un **certificat médical original** attestant de leur incapacité provisoire à courir.

La date du certificat médical devra être postérieure à celle de leur engagement.

Néanmoins, si cet engagement comprend un ou plusieurs repas, ces derniers ne pourront pas être remboursés. En effet les repas sont réservés à l'avance et payés par l'association organisatrice de la course.

## **Inscriptions et pré inscriptions**

La clôture des inscriptions à la course est fixée au dimanche 8 avril 2012 – 8h 30.

Le retrait des dossards sera possible : le samedi 7 avril de 14h – 19h  
le dimanche 8 avril de 7h à 9h maxi.

La clôture des inscriptions au repas est fixée au vendredi 31 mars 2012.

Les inscriptions et pré inscriptions seront réputées complètes lorsque l'organisation aura reçu, aux dates indiquées, les éléments suivants :

- Bulletin d'engagement, correctement et lisiblement rempli,
- Paiement en espèces ou chèque pour la participation course ou course + repas,
- Copie de licence sportive ou certificat médical (voir modalités du chapitre 2)

Les inscriptions peuvent être reçues de la façon suivante :

- Par courrier
- Sur place la veille de la course, samedi 7 avril 2012 de 14h à 19h à la salle polyvalente d'Escoutoux (63) ou le dimanche 8 avril 2012 de 7h à 8h30.

Dans ces 2 cas le dossier devra être complet.

Les Pré inscriptions pourront s'effectuer :

- Soit en ligne sur le site des Croque Chemins : <http://www.croquechemins.fr/>
- Soit par courrier avec bulletin d'inscription ( à imprimer sur le site ou présent sur de nombreuses courses) :  
[http://www.croquechemins.fr/TRAIL/tcc2012/2012\\_bulletin\\_pdf/](http://www.croquechemins.fr/TRAIL/tcc2012/2012_bulletin_pdf/)

## **3. OBLIGATION DES PARTIES**

### **Obligation des organisateurs**

Après la vérification des certificats médicaux ou des licences sportives et du paiement de l'inscription, l'organisation s'engage, envers chaque coureur participant :

- A valider l'engagement sur un formulaire papier,
- A enregistrer les résultats au moyen d'un fichier informatique et à les diffuser,
- A mesurer les temps au moyen de chronomètres électroniques officiels.

Elle s'engage également à fournir :

- Un dossard par coureur, ce dernier devra être porté visiblement sur la poitrine ou sur une cuisse,
- Un règlement complet au format livret de l'épreuve,
- Un jeu complet de cartes 1/25000ème avec tracés (affiché le jour de l'épreuve),
- Le texte intégral de la loi 99-223 du 23/3/1999 relatif à la lutte contre le dopage (affiché le jour de l'épreuve),
- Douches et vestiaires dans les locaux du stade Antonin Chastel à Thiers ou dans les locaux de l'association sportive d'Escoutoux suivant disponibilités (63).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique au cours de l'épreuve.

Les organisateurs et le propriétaire des locaux loués déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires ou dans les locaux utilisés.

### **Obligation des coureurs**

Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique, pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement fourni lors de l'inscription et disponible sur le site Internet de l'association.

Les coureurs s'engagent également à :

#### **Respect de l'environnement**

- ↻ A respecter les lieux loués par l'association des Croque Chemins auprès de la commune d'Escoutoux et de Thiers,
- ↻ A ne pas faire pénétrer de personnes étrangères à la course dans l'enceinte de la salle polyvalente.
- ↻ Ne pas jeter de déchets sur les lieux de l'organisation, ni sur les parcours.

Une pénalité de 30 mn sera appliquée à chaque contrevenant.

### Changement de parcours

- Pour des raisons d'organisation et de volonté de l'association, les coureurs inscrits sur un circuit ne pourront pas en changer pendant la course.
- Deux check points seront mis en place sur le grand parcours pour le pointage des coureurs.
- Les coureurs qui effectueront un changement de distance pendant la course seront disqualifiés.

### Port du dossard

- Chaque coureur s'engage également à franchir la ligne d'arrivée en portant le dossard attribué lors de son inscription d'une façon visible et lisible par les deux équipes de chronométrage et scripts. Les coureurs qui franchiront la ligne d'arrivée sans dossard seront disqualifiés.

### Rappels des causes de pénalité ou de disqualification

La liste non exhaustive des causes de disqualification ou de pénalité est la suivante :

- Absence ou falsification de dossard ↗ disqualification
- Non pointage aux postes de contrôle (check-points) ↗ disqualification
- Non assistance à concurrent en difficulté ↗ disqualification
- Ravitaillement en dehors des zones prévues ↗ pénalité de 30 mn
- Pollution ou dégradation volontaire des sites traversés ↗ pénalité de 30 mn

### Réclamations

Tout coureur pourra porter réclamation. Chaque réclamation devra être faite oralement au directeur de course à l'arrivée et devra impérativement être confirmée par écrit dans les 3 jours ouvrés auprès des responsables de l'association organisatrice.

## 4. AUTORISATIONS

### Déclaration CDCHS

Conformément au règlement des courses hors stade, une délégation de notre association a participé à l'assemblée générale de la Commission Départementale des Courses Hors Stade le lundi 21 septembre 2010.

Après délibération entre le bureau de la commission et les organisateurs présents, la date du dimanche 8 avril 2012 a été validée pour l'organisation du « Trail des Croque Chemins ».

### Autorisations administratives

Les demandes d'autorisations et de traversées de territoire aux communes concernées sont établies dans le courant du premier trimestre 2012.

En ce qui concerne le dossier de demande d'autorisation préfectorale, il sera remis à la présidente de CDCHS pour validation préalable, avec tous les documents exigés (cartes, règlement, plan de sécurité, assurance, etc.). Le délai habituel de dépôt des demandes d'autorisation est de 6 semaines. Afin d'anticiper d'éventuels problèmes et de pouvoir réagir rapidement, nous porterons ce délai à 2 mois soit 8 semaines.

### Priorité de passage

Lors des demandes d'autorisation de traversée de territoire aux communes concernées, la priorité de passage a été formulée ainsi qu'un arrêté municipal la formalisant.

Lors de la demande d'autorisation en préfecture, la priorité de passage a également été formulée.

La priorité de passage de la course sera signalée aux usagers par les signaleurs de l'organisation de la course agréés par l'autorité préfectorale, encadrant l'épreuve et avec tout le matériel nécessaire.

Dans l'hypothèse où la demande de priorité est rejetée :

Le parcours restant ouvert à la circulation routière, les coureurs participants devront respecter le code de la route et se conformer aux prescriptions des commissaires de route et éventuellement des gendarmes placés aux carrefours.

## 5. PLAN DE SECURITE

### Ouverture et fermeture de course, débalisage

↗ L'ouverture de course sera assurée par deux motards (ou quad) qui seront également chargés de vérifier les balisages et de prévenir les signaleurs de l'arrivée des coureurs.

↗ La fermeture de course sera assurée par 2 VTTistes sur le parcours du 30Km et 2 VTTistes sur le parcours du 13Km. La mission de ces VTTistes sera de fermer la course et de signaler tout coureur blessé ou épuisé aux services de secours ou tout autre problème lié à la manifestation sportive..

↗ Le débalisage des parcours sera assuré par l'association la semaine suivant l'épreuve.

↗ Tous les personnels sur le terrain seront équipés des gilets de visualisation « organisation ».

## **Signaleurs et commissaires de course**

L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale accordée pour cette épreuve.  
Les carrefours empruntés seront précédés d'une signalisation d'approche conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et seront sécurisés par des membres de l'organisation et agréés par l'autorité préfectorale.

Le nombre de signaleurs et leurs emplacements ont été présentés à la gendarmerie de Thiers lors des précédentes manifestations.

Tous les signaleurs seront équipés des matériels suivants :

- Gilets de visualisation rétro réfléchissant de classe II
- Panneaux type K10
- Téléphones portables et radios portables

Les signaleurs, au nombre de **xx**, (**attente finalisation plan de secours**) seront identifiés en trois groupes :

- 1 groupe avec véhicules placés aux carrefours routiers et dotés de triangles de signalisation tri flash ou simples et de gyrophares aux normes en vigueur.
- 1 groupe à pied placé aux carrefours de chemins.
- 1 groupe de commissaires, équipés eux aussi de radios et/ou téléphones, placés aux endroits inaccessibles aux véhicules et qui pourront assurer une meilleure sécurité des coureurs sur les pistes et chemins.

Les signaleurs seront déployés au minimum 45mn avant le départ et sous le contrôle du responsable de la sécurité.

## **Liste des signaleurs**

Une liste complète des signaleurs est jointe en annexe n° 3 à ce règlement.

Compte tenu des renseignements que cette liste comporte, elle est classée « *confidentielle* » par l'organisation.

Cette liste ne devra pas être diffusée et/ou utilisée à d'autres fins que celle prévue pour la demande d'autorisation en préfecture, concernant le « TRAIL des Croque Chemins » année 2012 et nécessaire au bon déroulement de la course.

## **Liaisons radio et téléphoniques**

Les signaleurs seront en liaison directe avec le PC course, le coordinateur de course, le médecin et avec l'assistance médicale au moyen de téléphones portables complétés par un réseau de radios portables.

**NB:** la réception des ondes téléphoniques et radios a été testée, sur toutes les zones des deux circuits ceci afin d'éviter tout « point noir ». Ceci est le fruit de l'expérience des quatre années précédentes.

## **Réunions préparatoires**

Outre les réunions habituelles de préparation de la course qui ont lieu mensuellement, 3 réunions importantes sont programmées pour la finalisation du projet et la mise au point des modes opératoires. Tous les personnels participant à l'organisation seront tenus informés :

- J-30 jours, soit semaine 10 de 2012 pour l'organisation statique : coordination course, informatique, équipes chronométrage, ravitaillements, etc.
- J-10 jours, soit semaine 13 de l'année 2012, pour les signaleurs et commissaires de pistes et le service de sécurité. Les coureurs seront informés obligatoirement par le dossier fourni à l'inscription et lors du briefing oral avant le départ.

## **Documents fournis**

Chaque membre de l'organisation, y compris chaque signaleur, sera en possession des fiches suivantes :

- Une fiche de sécurité comportant tous les numéros de téléphones portables, les procédures du réseau radio,
- Une fiche de rappel des règles élémentaires de sécurité et des consignes particulières,
- Plans des parcours au 1/25 000ème et plans des villages,
- Tracés et liste des routes, rues et chemins empruntés,
- Une copie de l'arrêté préfectoral et des arrêtés municipaux le complétant.

## **6. ASSISTANCE MEDICALE**

### **Convention**

Une convention a été signée le **JJ mmmmm 2012 (en cours)** avec l'association UMPSAM 63 – 6 rue des écoles – 63530 ENVAL dont copie jointe en annexe n° 1 à ce règlement.

Les représentants de l'association UMPSAM 63 ont repéré les parcours lors des 6 dernières éditions du Trail en avril 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 ont ainsi pu appréhender toutes les zones sensibles ou difficiles d'accès, ceci afin d'optimiser la composition des équipes d'intervention et la coordination des secours qui pourraient être nécessaires.

## **Composition de l'assistance médicale**

L'équipe sera composée de 2 équipes mobiles de 2 secouristes avec un camion d'intervention type CIDT et d'une équipe fixe composée de 2 secouristes au PC course (départ et arrivée). L'organisation fournira aux équipes de secours :

- 1 fiche de sécurité comportant tous les numéros de téléphones portables et/ou radio téléphones,
- 1 carte format A1 avec les emplacements de tous les acteurs de la sécurité course,
- 1 radio du réseau de coordination.

Les équipes de secours sont habilitées à joindre les services des sapeurs pompiers en cas d'évacuation de blessés ou d'intervention plus importante.

## **7. ASSURANCE**

### **Assurance des organisateurs**

Conformément à la réglementation des courses et manifestations hors stade, l'Association a souscrit, pour l'année 2012, une assurance « responsabilité civile, protection juridique, défense recours, etc. » spécifique à son organisation auprès de la compagnie d'assurance AVIVA dont le siège de l'agence locale est situé au : avenue Voltaire – 63300 THIERS  
Le contrat souscrit est identifié sous le n° **73703610**. Ce contrat couvre les risques liés à l'organisation du « TRAIL des Croque Chemins », c'est à dire :

- Tous les personnels travaillant bénévolement pour le compte de l'association des Croque Chemins organisatrice de l'épreuve, dans le cadre de leurs missions lors des réunions préparatoires et le jour de la course,
- Les risques locatifs temporaires : salles de réunion et/ou salles de sport empruntées lors de la course et de sa préparation, etc. y compris ceux de la salle polyvalente les 7 et 8 avril 2012,
- Les éléments de base habituels, c'est-à-dire : la Responsabilité Civile, la Défense Recours, la Protection Juridique, etc. Une copie de l'attestation est fournie en annexe n° 2 à ce règlement.

### **Assurance des coureurs**

**IMPORTANT** : Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux coureurs non licenciés de s'assurer personnellement.

## **8. CLASSEMENTS, RESULTATS ET RECOMPENSES**

### **Classements**

Les classements se feront au scratch et par catégories FFA pour chaque course.

### **Résultats**

Pour chaque course, 13 et 30 Km, les résultats « scratch » et « catégories » seront faits en temps réel et imprimés sur place, puis diffusés aux participants et aux médias présents, presse écrite, etc.  
La CDCHS sera destinataire d'un jeu complet des résultats comme le prévoit les règles fédérales en vigueur.  
L'organisation s'engage à les mettre en ligne sur le site Internet de l'association : <http://www.croquechemins.fr> et au plus tard le lundi 9 avril 2012.

### **Récompenses**

T-shirt de qualité à tous les coureurs et membres de l'organisation,  
Trophées et lots aux 5 premiers hommes du classement scratch pour le 30km et aux 3 premiers hommes du classement scratch pour le 13km,  
Trophées et lots aux 5 premières femmes du classement scratch pour le 30km et aux 3 premières femmes du classement scratch pour le 13km,  
De nombreux lots seront intégrés dans un tirage au sort, par le n° de dossard.

## **9. DIVERS**

### **Reportages photographiques et vidéo**

Ils seront assurés par des bénévoles de l'association. Les diaporamas et vidéo seront mis à disposition sur le site Internet des Croque Chemins.

Du fait de son engagement, chaque coureur donne un pouvoir tacite à l'association pour utiliser toute photo ou image filmée concernant l'événement.